

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27 SEP. 2017	27 SEP. 2017	2017-2738

1. Intitulé du projet

Construction de deux serres multichapelle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SARL Les Pépinières du Val d'Erdre**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Jean-Marc AURAY**

RCS / SIRET **317116661900021** Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet soumis à la procédure de "cas par cas" Surface de plancher inférieure à 10 000 m ² (8 764 m ² de surface) Terrain d'assiette correspondant à une surface de 7,5 ha (en annexe n°7 figure la localisation du projet à l'échelle du terrain d'assiette).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de pouvoir assurer la production des végétaux dans de bonne condition, la SARL les Pépinières du Val d'Erdre envisage la création de deux serres multichapelle, pour une superficie globale d'environ 8800 m². Les sites d'implantation de ces deux serres sont des terrains actuellement utilisés pour la culture hors sol et constituant déjà des zones de production pour la pépinière.

4.2 Objectifs du projet

D'un point de vue économique, l'investissement que représente la création de ces deux serres est important, et si ces travaux sont réalisés, la pépinière pourra alors garantir un bon rendement de ses cultures et la stabilité de la production. Ces serres auront pour but la production d'arbustes, destinés ensuite à la vente aux particuliers ou professionnels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de ces deux serres multichapelle comprend :

- l'implantation et réalisation des fondations
- le montage complet de la structure
- le bâchage, bardage, pose des portes
- le raccordement électrique des organes de commande et régulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces serres auront pour but la production d'arbustes : elles disposeront de supports de culture, et permettront un développement plus rapide des végétaux. Ces arbustes seront ensuite destinés à la vente pour les particuliers ou les professionnels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau, procédure de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. rejets d'eaux pluviales.

La surface totale imperméabilisée est de 3,5 ha (surface collectée dirigée vers le bassin).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des serres multichapelle	8 764 m ²
Surface serre n°1 (E2)	4 176 m ²
Surface serre n°2 (G1,2,3)	4 608 m ²
Longueur des serres	147 m
Largeur des chapelles	9,60 m
Hauteur sous chéneaux	4,53 m
Hauteur faitage	6,62 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Places
44850 SAINT-MARS-DU-DESERT

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 25' 17" Lat. 47° 21' 54"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/esocacs/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proche se situe à environ 2,3 km à l'ouest : - ZNIEFF de type 1 " Marais endigués de Saint-Mars et Petit Mars " (n°10070011) - ZNIEFF de type 2 " Vallée et marais de L'Erdre, Canal de Nantes à Brest, Bois de la Desnerie, Le Rupt " (n°10070000).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire communal des zones humides, réalisé en 2011-2012, identifie sur le site de la pépinière plusieurs plans d'eau associés à des espaces humides herbacés au niveau des continuités hydrauliques, ainsi que des espaces pouvant être d'anciennes zones humides. Un diagnostic des zones humides, conforme à la réglementation en vigueur, a été réalisé dans le cadre du dossier d'incidences Loi sur l'Eau, sur l'ensemble de la pépinière. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence la présence de 7000 m ² de zones humides, qui se localisent sur les espaces post-culturaux, en bordure du "ruisseau de la Boissière", au sud. Ces zones humides ne sont pas impactées par la construction des serres.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Mars-du-Désert est concernée par le risque inondation, au regard de l'atlas des zones inondables de l'Erdre (planches 7 à 9). La partie ouest du territoire communal est inondable correspondant au Marais de Saint-Mars. Le site du projet se trouve en dehors des ces zones inondables et par conséquent n'est pas concerné par cette problématique.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 2,3 km à l'ouest : il s'agit de la ZPS (Zone de Protection Spéciale) et ZSC (Zone Spéciale de Conservation) : "Marais de L'Erdre" (FR 5212004 / FR 5200624).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production d'arbustes, objectif de la construction de ces serres, nécessitera de l'irrigation pour le développement des végétaux, en phase d'exploitation. Les Pépinières du Val d'Erdre disposent déjà de deux plans d'eau d'irrigation (un au Nord-Est et un au Centre), chacun divisé en deux entités, et de trois stations de pompes permettant l'irrigation des terres à l'échelle des Pépinières. Ce projet n'engendre pas de prélèvements supplémentaires en eau puisque les secteurs font déjà l'objet d'irrigation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la pépinière se trouve délimité par des voies (RD, voie communale) ou des zones bâties. Le site d'implantation des deux nouvelles serres correspond actuellement à un terrain servant de cultures hors sol (surface remblayée). En complément, le site des Pépinières comporte du bâti (bureaux, réception, vente...), des surfaces enrobées (voies, quai de déchargement) et quelques secteurs remblayés pour la desserte des îlots de cultures au travers du site. Compte tenu des caractéristiques du site, le projet n'a pas d'incidences sur les milieux naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 des Marais de l'Erdre, que ce soit directement ou indirectement, pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le site du projet se situe à plus de deux kilomètres. • Les caractéristiques du site ne sont pas propices à offrir des conditions d'accueil pour la faune. • Les éléments environnementaux de plus grand intérêt (haies, ruisseau, zones humides) seront préservés dans l'aménagement. Les deux nouvelles serres seront raccordées au réseau existant au niveau de la pépinière et les eaux transiteront par le bassin de filtration au centre du site, permettant de garantir la gestion qualitative et quantitative des eaux. Ce système ne pas impacter la qualité de l'eau au niveau des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation des deux nouvelles serres correspond actuellement à un terrain servant de cultures hors sol et fait partie intégrante de la pépinière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pépinière génère des déplacements internes au site et des trafics liés à son activité que ne seront pas augmentés par le nouveau projet implanté sur un espace entrant déjà dans l'activité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruits liés à la circulation et aux manoeuvres des engins nécessaires à l'installation de ces deux serres : réalisation des fondations, montage de la structure et bâchage. Ces serres étant installées au coeur de la pépinière, aucune habitation ne sera impactées par ces nuisances sonores temporaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les serres disposeront de gouttières qui collecteront les eaux pluviales avant de rejoindre le réseau de canalisation enterré ou fossés. Ces eaux transiteront ensuite par le bassin de filtration au centre du site, permettant de filtrer les eaux avant rejet vers le plan d'eau d'irrigation et le "ruisseau de la Boissière" qui s'écoule au sud de la pépinière.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, les sites d'implantation de ces deux serres sont des terrains servant de culture hors sol et constituent déjà des zones de production pour la pépinière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un lotissement au nord-est est en cours de viabilisation. Ce dernier a fait l'objet d'un dossier loi sur l'Eau au même titre que les serres pour la gestion des eaux pluviales. Ces deux dossiers mettent en place des systèmes de rétention des eaux pluviales permettant de limiter l'impact lié à l'imperméabilisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu des caractéristiques du site, le projet n'a pas pas d'incidences sur les milieux naturels.

EVITER :

La zone humide relevée ne se trouve pas impactée par le projet de serres. Le projet bien qu'en lien avec un cours d'eau et des plans d'eaux, ces derniers ne subissent aucune modification. Les deux nouvelles serres ne génèrent pas d'impact sur l'eau et en conséquence sur la biodiversité aquatique.

La trame bocagère ne subira aucun impact et les serres seront positionnées en retrait des haies, afin de garantir leur pérennité.

REDUIRE / COMPENSER :

La pépinière dispose d'un bassin de filtration permettant de recueillir les eaux générées par le projet et par conséquent une temporisation des eaux pluviales. En complément, le bassin permet un traitement qualitatif des eaux pluviales, ce qui est fondamental pour assurer une bonne qualité des eaux en aval.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Terrain d'assiette du projet - Localisation de l'implantation des deux serres multichapelle

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-MARS-DU-DESERT

le, 12/09/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



